L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 MARS 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
EDITEURS PROPRIETAIRES:
F. WEISSE, E. DUFOUR,
C. DUVERGER, S. HARBY.
Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 18 MARS 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnemens "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six jours. On paiera aux porteurs.

BLACK.

ROMAN PAR ALEXANDRE DUMAS.

Les personnes qui voudraient prendre l'Abeille à la semaine pour lire le beau roman d'Alexandre Dumas, que nous publions en ce moment, recevront, en s'adressant au bureau, les chapitres de BLACK qui ont paru.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] Arcade de Bank: un grand et [illegible] à trois étages avec pi[illegible] avantageusement situé sur la rue du [illegible] à $2,000 par an.
[illegible] Hyde & Co: marchandises sèches.
[illegible] farine, whiskey et pommes de terre.
[illegible] lard, jambons et whisky.
[illegible] considérable: lot de meubles.
[illegible] une jolie propriété rue des Magasins.

Situation intérieure.

[illegible] de Lecompton n'a pas seulement [illegible] dans le Sud, elle en a [illegible] Nord. On devine cependant [illegible] qui nous font désirer la ratification [illegible] charte ne sont pas précisément [illegible] déterminé beaucoup de [illegible] sénateur. Ainsi, John Van [illegible] prononcer à New-York un [illegible] de la constitution du Kansas. [illegible] Van Buren, on le sait, est [illegible] légère sympathie pour [illegible] de ses vœux l'adoption [illegible] convention de Lecompton [illegible] acceptation hâtera, selon [illegible] champions du libre travail [illegible] faire triompher leur système.

[illegible] Buren n'a pas tort. Que le [illegible] la constitution qui lui a été [illegible] free soilers du nouvel Etat [illegible] immédiatement tous les moyens [illegible] modifier. La législature [illegible] sur la nécessité de con[illegible] convention, les républicains [illegible] sont en majorité au [illegible] pour la mesure et [illegible] forte majorité dans l'assemblée [illegible] révisée par une con[illegible] décrétera l'abolition de [illegible] sera fait.

[illegible] Lecompton a sans doute [illegible] fondamental qu'elle a [illegible] serait permis de tou[illegible] époque est assez [illegible] le principe démo[illegible] fait une constitution [illegible]. La convention de Le[illegible] si nous ne nous trompons, [illegible] dont elle a doté le nouvel [illegible] être modifiée avant 1869. [illegible] autant de justice garantir [illegible] à son œuvre, et au lieu [illegible] dans sa constitution 1969. Ces [illegible] il est clair que les ci[illegible] la faculté de modifier, [illegible] la constitution qui [illegible] malgré les empêchemens [illegible]. La législature ordonne [illegible] d'un scrutin de con[illegible] se déclare pour la [illegible] fondamental, la mesure [illegible] aucune autorité, dans [illegible] dans le département [illegible] opposer le moindre obsta[illegible] des conséquences naturelles [illegible] du peuple par le peuple.

[illegible] nous devons désirer l'a[illegible] du Kansas, nous [illegible] bercer de l'espérance [illegible] sera long temps acquis à [illegible] free soilers y sont main[illegible] et ils y seront toujours [illegible] que les partisans du travail [illegible] ces derniers, et que [illegible] au Congrès par M. [illegible] pas acceptée par [illegible] hors de doute que le [illegible]. Nous le perdrons, [illegible] le Lecompton est sanction[illegible] comme nous le disons plus [illegible] se mettront tout de suite [illegible] modifier; nous le perdrons [illegible] constitution dont il s'agit [illegible] parce que la nouvelle convention [illegible] dans son sein une majorité [illegible] interdira l'esclavage.

[illegible] passe au Nord, nous n'y [illegible] est la volonté [illegible]. Mais les adversaires de [illegible] ne pourraient-ils pas [illegible] moins mesquin? Ce [illegible] army bill, c'est à dire le [illegible] but était l'augmentation [illegible] passé par le Sénat.—[illegible] dans l'incertitude où [illegible] de la constitution [illegible] républicains noirs ne veulent [illegible] dont dispose le gou[illegible] dont celui-ci s'est déjà [illegible] respecter son autorité au [illegible].

[illegible] avons à Utah une ré[illegible] est vrai qu'une divi[illegible] perdue dans les déserts de [illegible] les renforts pour réduire les [illegible] se décident à la ré[illegible] aux philantropes [illegible] que leurs frè[illegible] exposés aux plus grands [illegible] pays ennemi, si en même [illegible] gouvernement général se trouve [illegible] de se défendre au Kan[illegible] plutôt que le prin[illegible]. C'est pourquoi ces ex[illegible] refusé d'ajouter à notre [illegible] deux ou trois régimens dont [illegible] demandait la création au Con[illegible] aussi, après avoir [illegible] autorisant le prési[illegible] mille volontaires pour [illegible] ils ont rejeté l'amen[illegible].

[illegible] espérance que la Chambre [illegible] réparera cette déplorable [illegible] le bill qui lui a été [illegible] est également d'accroî[illegible]. Nous espérons aus[illegible] mieux éclairés et venant [illegible] adhéreront à la mesure. [illegible] pas une honte pour un pays comme [illegible] ses intrépides pionniers [illegible] des Indiens? Il semble [illegible] soyons plus avares de no[illegible]. Les vastes fron[illegible] sont dégarnies de troupes et [illegible] les rançonnent et massa[illegible] qui osent s'aventurer [illegible] populeux. Quelques [illegible] le plus, répartis dans [illegible] postes, sauveraient la vie tous [illegible] de voyageurs et d'é[illegible] que la vue d'un sa[illegible] inspire une horreur [illegible] législateurs républicains.

[illegible] d'une grosse ar[illegible] que l'épée a été fa[illegible] république, mais en bonne [illegible] de notre pays est encore [illegible] et beaucoup trop fai[illegible] inquiéter. Nous avons une [illegible] de frontières et nos consi[illegible] à toutes sortes de pé[illegible] Congrès n'est-il pas de les [illegible] quelques régimens [illegible] presque aussi vas[illegible] pour marcher [illegible] et étouffer la liberté? [illegible] pour que nous [illegible] amions à croire que [illegible] au Congrès oublieront [illegible] adopter une politique [illegible].

[illegible]—C'est ce soir qu'a [illegible] M. Rauch, l'excellent ba[illegible] d'Orléans. La représenta[illegible] des meilleurs ouvra[illegible] Reine de Chypre, qu'inter[illegible] Bourgeois, M. Delagrave, M. [illegible]. Nous souhaitons au [illegible] recette.

[illegible] St Joseph.—Il y aura demain, [illegible] de la St Joseph, un grand bal [illegible] théâtre d'Orléans. Toute [illegible] de notre ville s'y don[illegible].

[illegible] d'assurance mutuelle de la [illegible] trouvera aujourd'hui dans [illegible] l'état de situation annuelle de [illegible] d'assurance mutuelle de la [illegible]. Les directeurs annoncent qu'ils [illegible] pour cent d'intérêt sur les certi[illegible] qu'ils rachèteront les titres [illegible] en 1855 et qu'ils distribueront [illegible] intéressés quarante deux pour cent de [illegible] sur le montant net des primes re[illegible] du 27 février 1857 au 28 février 1858. [illegible] certificats seront émis le 1er juin pro[illegible]. Une situation aussi florissante témoigne [illegible] suffisamment de la bonne administration de la compagnie.

Election d'un juge.—Le treizième district judiciaire, composé des paroisses Rapides et Avoyelles, a élu un juge ces jours derniers. M. E. North Cullom a eu la majorité des suffrages. Le candidat qui lui était opposé était M. Manning. M. Cullom remplace M. O. N. Ogden qui a envoyé, il y a quelque temps, sa démission au gouverneur.

Dentelles et applications.—Ed. Froideveaux, 58, rue de Chartres, voulant clore diverses consignations, a opéré une notable réduction dans le prix de ses riches dentelles et de ses applications de Bruxelles. Avis aux dames.

La Minerve de Lafourche.—Ce journal vient d'être vendu à MM. Britsch et Leahy à qui appartient déjà l'*Union* de Lafourche, publiée, comme la *Minerve*, à Thibodeauxville.

Ecoles publiques—L'Etat de New-York possède 12,000 écoles publiques dont la direction et l'entretien lui coûtent $3,403,139 par an; le Massachusetts, 4,300 qui lui coûtent annuellement $2,346,309; la Pensylvanie, 11,000 pour lesquelles elle dépense $2,267,090; et l'Ohio, 9,233 dont les frais s'élèvent à $2,732,800 par an.

Nous remercions les officiers du bateau à vapeur *Ceres* des journaux des Attakapas qu'ils nous ont apportés. Le *Ceres* repart aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour du recorder Solomon—Geo W. Tallmadge dit que George Atkinson l'a assailli et a voulu le tuer, à bord du navire Pacific.

Henry Pelke, alias Hoffman, sur qui l'on a fait dernièrement l'horrible opération de la castration, a fait, hier, un affidavit dans lequel il déclare qu'il a été attaqué, mercredi, à onze heures du soir, sur le bord du Lac, entre le vieux bayou et Milneburg.—Charles Fayette et sa maîtresse, Mary Ann Holsfiger, ont été conduits devant le recorder sous prévention d'avoir trempé dans le crime. Ils habitaient tous trois une maison de la rue Levée, entre St Ferdinand et Montégut. On croit que Fayette était jaloux de Hoffman et que le crime a été commis chez lui.

H. J. Haas, accusé d'avoir assassiné sa femme le 16 du mois dernier, a subi hier un interrogatoire. Mme Blanchard a déclaré qu'elle était dans sa chambre, ce jour-là.—Elle entendit une détonation, courut dans le corridor et vit l'accusé un poignard à la main. "Qu'avez-vous fait? s'écria-t-elle; "J'ai fait feu sur ma femme (il accompagna ces mots d'un juron) et ceci est pour vous," ajouta-t-il en montrant l'arme et en se précipitant sur le témoin. Mme Blanchard a vu le pistolet sur l'escalier; elle l'a reconnu en cour. Elle a ajouté que l'accusé entra dans la maison et demanda où était sa femme; Mme Blanchard lui dit qu'elle était dans sa chambre. Haas s'approcha de sa femme et lui dit qu'il voulait le divorce; "très bien, dit Mme Haas, vous l'aurez". Le témoin entendit peu après un juron, puis les mots "personne ne vous possédera après moi" et enfin la détonation du pistolet. Haas a été envoyé devant la Première Cour de District.

Suicide—Nicholas Tyler, allemand, âgé de 42 ans, s'est jeté, hier, du troisième étage de l'Hôpital de Charité. Il se croyait atteint d'une affection pulmonaire et, avait plusieurs fois dit qu'il se suiciderait; il avait déjà essayé de se procurer du poison et plus tard, prié un médecin de le saigner, dans l'espoir, disait-il, de pouvoir arracher le bandage et de mettre fin à ses jours. Tyler était employé comme garde-malades; on le surveillait depuis quelque temps, mais il a profité d'un moment où il était seul pour se jeter par une des fenêtres.—Le coroner a pratiqué la levée du corps et le juri a présenté un verdict conforme aux faits que nous venons de raconter.

Une lettre de Lamartine.—M. de Lamartine, accusé dans quelques feuilles littéraires d'avoir dérobé au comte de Forbin son épisode de *Graziella*, écrit la lettre suivante à ces journaux:

A MONSIEUR DE LOURDOUEIX.

"Monsieur et ancien ami,

"Je suis bien puni d'avoir jadis trop aimé le bruit, le beau bruit qu'on appelle la célébrité ou la gloire; le mauvais bruit, le vilain bruit qu'on appelle l'injure et la diffamation, me poursuit maintenant jusque dans ma retraite. Je voudrais être sourd pour ne pas l'entendre. Mais le facteur rural apporte tous les matins le bruit dans sa hotte. Je lis les journaux.

"Ce n'est pas assez des vivans pour me lancer par dessus le mur de la vie privée les accusations et les malveillances, il faut encore évoquer les morts. Voilà aujourd'hui mon ancien ami Brifaut, qui, du fond de son paisible et gracieux élysée classique, où il a eu si peu à se transformer pour être une ombre, m'accuse, dans la *Gazette* et dans le *Réveil*, de quoi? d'avoir volé un roman à M. de Forbin. Un tableau, je ne dis pas; mais une plume? à quoi bon? nous avions chacun la nôtre.

"N'importe, c'est un roman que j'ai volé à ce charmant peintre! et ce roman, c'est *Graziella*.

"Permettez-moi de protester contre ce larcin par deux alibis.

"Le premier, c'est que je ne connais pas même le livre qu'on m'accuse d'avoir pillé avec tant de bonheur littéraire.

"Le second c'est que *Graziella* ne fut jamais un roman. C'est une réminiscence de dix-huit ans, c'est une première larme du cœur, qui s'est conservée pure et chaude dans le cœur comme la goutte de rosée dans une fente de rocher, et qui a fini par couler sur une page de mes œuvres. Si j'avais volé cette goutte de pleurs à M. de Forbin, je ne serais pas seulement un plagiaire, comme on dit, je serais un sacrilége, car, de toutes les propriétés, la plus personnelle, la plus inviolable et la plus sacrée, c'est sans doute une larme. Les miennes sont bien à moi, et je n'eus jamais besoin d'en dérober à personne.

"Je m'étonne de cette petite malveillance posthume échappée de la tombe de M. Brifaut, le plus doux, le plus aimable de tous les hommes, si doux et si aimable que, pour lui prêter avec vraisemblance la plus légère malice, il a fallu attendre qu'il fût bien mort!

"Mais je vais, en finissant, vous donner la mesure de mon innocence. Vous savez le mot de Montesquieu: "Si on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre Dame, je commencerais par m'enfuir." Peut-être si on m'accusait de cette énormité moi-même, dirais-je comme Montesquieu. Mais si on m'accusait d'avoir volé une charpente de roman à quelqu'un, je n'aurais pas la force de m'enfuir, et je me laisserais prendre la main dans mon crime, car je ne saurais que faire de mon larcin, et je me hâterais de le restituer à un de ces charmans esprits de mon temps qui font avec ces riens des chefs-d'œuvre.

"Recevez, cher et ancien ami, l'assurance de ma constante estime.

"LAMARTINE.

"Au château de Monceau, près Mâcon, 12 février 1858."

Les Chinois—Les Chinois comprennent que, pour devenir forts dans la guerre, il faut qu'ils imitent les Européens qu'ils méprisent et qu'ils appellent barbares. Le moment n'est pas éloigné où de grands changemens se feront dans leurs idées et dans leur politique. Déjà ils reconnaissent l'infériorité de leurs jonques pour naviguer, et ils placent des mâtures à la manière d'Europe; mais il y a plus encore; ils cherchent à se donner de vrais navires de guerre; ils ont construit une frégate en bois de camphrier, un bâtiment marchand acheté et armé par nous leur a servi de modèle. Mais l'impéritie du mandarin qui présida à la construction et qui voulut innover, fit que le navire n'avait plus les proportions requises, ses sabords étaient beaucoup plus petits qu'ils n'auraient dû l'être; bref, après des dépenses considérables, il fallut renoncer à armer le bâtiment. Depuis plusieurs mois, quelques charpentiers de marine venant des Etats-Unis ont été embauchés. Ils jouissent de traitemens considérables et vont faire des essais en grand.

Les Chinois essaient aussi d'imiter les machines à vapeur; ils y arriveront bien vite. Un Chinois qui a été chauffeur sur un bâtiment, américain en a construit une dernièrement. mais lorsqu'on a voulu la faire fonctionner, elle est demeurée immobile. On a construit récemment dans le port de Han-Kou des jonques de guerre avec des roues mues à force de bras; ces navires ne pourraient résister un instant aux boulets anglo-français. Ils cherchent aussi à acheter aux barbares des canons et des fusils de précision, mais les Anglais ont établi des lois très sévères pour empêcher ce trafic. Enfin, on constate dans tous leurs actes le désir de s'éloigner de la routine dans laquelle ils sont restés jusqu'à ce jour.

Transfusion du sang—M. Brown Sequard a démontré que la transfusion du sang, qu'on n'avait crue praticable jusqu'ici que sur des animaux d'une même classe, devient, avec certaines précautions, possible sur des animaux de nature tout à fait différente: sur un oiseau et un mammifère par exemple.

Il a démontré encore qu'une injection de sang artériel rétablit [illegible] reparaître momentanément l'irritabilité et la contractilité, c'est-à-dire presque la vie, dans un membre d'animal amputé récemment.

Ce sont là deux faits à donner des éblouissemens aux physiologistes, et qui détruisent on ne sait combien de beaux systèmes, présentés et acceptés comme articles de foi.

CE QUE NOUS MANGEONS.

L'homme est de toute la création l'être le plus éminemment gastronome, puisqu'en certaines contrées il va jusqu'à manger son semblable par pure friandise; mais ses goûts varient à l'infini suivant les latitudes qu'il habite; aussi tel mets qui fait le délice de certains peuples, est-il pour d'autres un objet de répugnance. Il est vrai que cette répugnance, à part ce qui concerne l'anthropophagie, ne provient le plus souvent que du défaut d'habitude.

En effet, n'est-ce pas du bout des dents, qu'au mariage de Charles IX, à Mézières, les courtisans du roi mangèrent de ce dindon qui parut sur la table et qui était le premier qu'on voyait en France? N'a-t-on pas eu plus tard mille difficultés à vaincre pour populariser la pomme de terre en Europe? Enfin, quelques lecteurs de voyages [illegible] raient-ils si fort de ce que les Chinois [illegible] des soupes aux nids d'hirondelles [illegible] n'avaient que ces nids sont faits [illegible] marines, qui lavées et cuites [illegible] ticulière, forment un potage extrêmement délicat.

C'est ainsi qu'après avoir [illegible] plus profond dégoût pour l'habitude qu'a le Tartare de boire le lait de ses juments et de se nourrir de la viande [illegible] selle de son coursier, les [illegible] teur, en sont arrivés à [illegible] et à manger du [illegible] laissent certaines viandes [illegible] nière à faire venir le [illegible] tares. "Des goûts et des couleurs, on ne saurait discuter," dit un vieux dicton.

Quand on parcourt les rues de Mexico, nous écrit M. X., de qui nous tenons les détails qui suivent, on rencontre à chaque pas des marchands de petits gâteaux dont le peuple se montre très friand et que l'on nomme [illegible].

Un jour qu'en train de me promener avec un compatriote j'allais acheter une ou deux de ces galettes: "Pouah! s'écrie mon compagnon avec dégoût, si vous saviez ce que c'est que cela, vous n'y toucheriez jamais!—Qu'est-ce donc, s'il vous plaît?—Ce sont des gâteaux d'œufs de punaises.—D'œufs de punaises? repris-je en rejetant la répugnante pâtisserie, mais ce n'est pas possible!—Je vous en donne ma parole; seulement la punaise qui les produit est une punaise d'eau ou hydrocorise, qui peuple les lagunes voisines de la ville."

Pour récolter ces œufs, on dispose, dans la lagune de Texcoco, des bottes de joncs où ces insectes ne tardent pas à venir pondre; au bout d'un mois on retire ces faisceaux d'herbages, que l'on remplace par d'autres, on les fait sécher, on les bat comme des gerbes, sur de grands draps, afin d'en détacher les œufs qui s'y trouvent par milliards, après quoi ces œufs que, l'on nomme aguacatl, sont mondés, tamisés et mis en sacs pour être vendus en guise de farine; c'était le mets national des Mexicains avant la conquête.

Cette explication, comme bien on pense, atténua singulièrement le dégoût que j'avais d'abord éprouvé; néanmoins, ce mot de punaise m'avait produit un tel effet que je fus pendant longtemps sans oser y goûter.

Un soir pourtant qu'assis sous les allées d'Alameda, les Champs Elysées de Mexico, je regardais défiler les cavalcades et les équipages, une petite fille étant venue m'offrir des gâteaux en question, je me risque cette fois à en acheter, je prends mon courage à deux mains pour mordre dedans, et, jugez de ma surprise en trouvant que cette brioche possède un goût acidulé très agréable.

A partir de ce jour, tant que je fus à Mexico, je savourais chaque soir quelques gâteaux d'œufs de punaises.

FEUILLETON.

BLACK.

IV [Suite.]

Cette plaisanterie, faite au seuil de l'éternité, ne put éveiller le stoïcisme dans le cœur de Dieudonné; il leva les yeux au ciel et embrassa étroitement Dumesnil.

—Allons! courage! reprit ce dernier; en vérité de nous deux, c'est toi qui as l'air de quitter le monde. Pendant que j'en ai la force encore, laisse-moi donc te donner un bon conseil: reste ici si tu peux, quoique, sans moi, je doute que tu t'y amuses beaucoup.

—Oh! non, non, s'écria Dieudonné, si j'ai le malheur de te perdre, je retournerai en France!

—A ta volonté, mon pauvre ami; en ce cas, reconduis-y mon corps, cela te fera une douloureuse distraction, et il te semblera que tu ne me quittes pas tout-à-fait; je suis d'une pauvre ville de province, bien triste, bien ennuyeuse, de Chartres; mais à Chartres, mon père, ma mère et une sœur que j'aimais fort, sont enterrés, notre famille a là un caveau où reste une place vide, tu m'y enfourneras, et tu feras sceller la porte sur moi; je suis le dernier de la famille; cette cérémonie achevée, isole-toi, vis en vieux garçon, c'est-à-dire en égoïste; fais-toi gourmand, aime d'estomac, mais n'aime plus de cœur, pas même un lapin, on pourrait te le mettre à la broche.—Ah! mon pauvre Dieudonné, tu n'es pas de force à aimer!

Dumesnil retomba épuisé sur son oreiller.

Quelques minutes après, il entrait dans le délire.

Mais dans le délire une idée semblait poursuivre le moribond, c'était celle de sa métempsycose.

Il répétait: chien,—bon chien,—chien noir,—Dieudonné; de sorte que l'on pouvait voir que, dans cet esprit défaillant, la dernière pensée qui survivait était celle de ne pas quitter son ami.

Sur ces entrefaites, le jeune docteur rentra, il était revenu pour l'acquit de sa conscience et parce qu'il avait promis de revenir.

Au premier coup d'œil sur le capitaine, il comprit que tout était fini.

Quant à Dieudonné, en entendant cette respiration anxieuse et sifflante, ce râle avant-coureur du dernier soupir, il s'était laissé tomber à genoux, sanglotant, mordant dans son désespoir les draps du capitaine, et tombant peu à peu dans une prostration de laquelle il ne sortit qu'en entendant ces mots, prononcés par le jeune docteur:

—Il est mort!

Alors, il se redressa, poussa de grands cris; puis, avec un indescriptible élan de douleur, il se précipita sur le cadavre qu'il étreignit si étroitement qu'il fallut employer la force pour l'en séparer.

V.

RETOUR EN FRANCE.

Par bonheur, en mourant, le capitaine avait laissé à Dieudonné des devoirs à accomplir.

Il connaissait bien son ami quand il lui avait dit que le soin qu'il lui confiait de reconduire son cadavre en France, lui serait une douloureuse distraction.

La solitude est ce que les natures débiles redoutent le plus; les natures d'élite osent seules se recueillir pour souffrir; la grande majorité des hommes, au contraire, se hâte de surexciter ses douleurs comme si elle prévoyait que le calme suivra de bien près la défaillance.

Le Dauphin, qui était en train de faire le tour du monde, et qui avait été pris en passant la fièvre jaune à Manille, continuait sa route pour France par le cap Horn et levait l'ancre le surlendemain.

C'était bien ce qu'il fallait au chevalier; seul, il avait en haine ce paradis terrestre où il avait été si heureux avec son ami.

Il écrivit une lettre au capitaine du *Dauphin* pour solliciter un passage à son bord, pour lui et pour le cercueil de son ami.

Le jeune médecin se chargea de négocier l'affaire; il va sans dire qu'il y réussit sans aucune difficulté.

En revenant à la case, il trouva Dieudonné occupé à faire exécuter par les charpentiers du pays une bière à la manière de France.

L'île fournit le bois de fer, le meilleur de tous les bois pour ces sortes de constructions.

Il ôta du cou du capitaine la petite clé du nécessaire, et comme le capitaine, plusieurs fois dans son agonie, avait tourné les yeux vers ce meuble, paraissant le lui recommander, il passa la petite clé à son cou, heureux de presser sur son cœur cette relique de son ami.

Puis, il fit ensevelir le capitaine dans la plus belle et la plus blanche pièce d'étoffe qu'il put trouver, garnit lui-même le fond de la bière de feuilles de pandanus et de bananier, le déposa sur cette molle couche que les femmes de l'île parsemèrent de fleurs tirées de leurs cheveux et de leurs oreilles, baisa une dernière fois son ami au front et fit clouer la bière.

Chaque coup de marteau lui faisait jaillir un sanglot du cœur; mais, quelques instances que l'on fit, il resta là jusqu'à ce que le dernier clou fût enfoncé.

Sur ces entrefaites, la nuit vint.

C'était le lendemain matin que le canot du *Dauphin* devait venir chercher le mort et le vivant; et, comme, par une superstition répandue chez les habitans du pays, les propriétaires de la case ne voulurent point que le cadavre passât la nuit sous leur toit, Dieudonné fit déposer le cercueil sous le citronnier où Mahaouni était venue se coucher pendant la première nuit qu'il avait passée dans l'île.

Puis il étendit son matelas, appuyant une de ses extrémités sur le cercueil.

Et, tout pleurant, il se coucha, la tête sur la bière du capitaine.

Le lendemain il recueillit tous les objets qui avaient appartenu à Dumesnil, vêtemens, armes, cannes, etc.

Au premier rang de ces objets était le nécessaire.

Mais le nécessaire, Dieudonné ne se sentait point encore la force de l'ouvrir; sans doute contenait-il encore quelque testament, quelques dispositions dernières qui devaient lui briser le cœur.

Il se dit à lui-même qu'il serait temps de l'ouvrir en France, à Chartres, le soir même de l'inhumation du capitaine.

Puis, il distribua à ses amies éplorées, faisant naturellement à Mahaouni la meilleure part, tous les petits objets que ces naïves filles de la nature avaient paru envier.

L'heure venue, le canot vint prendre le chevalier; outre les quatre rameurs, il y avait quatre matelots, un contre-maître et le docteur.

Toute la ville de Papaéti accompagna le cercueil et le chevalier jusqu'au bord de la mer.

On aimait le capitaine, nature droite, mais rude.

On adorait le chevalier, nature douce et tendre, toujours prêt à donner, et, quand il ne donnait pas, à laisser prendre.

Les hommes, arrivés au bord de la mer, prirent congé de leur hôte.

Les femmes ne voulurent pas le quitter là, se lancèrent à la mer et nagèrent comme des sirènes autour du canot.

Quelques-unes, trouvant le trajet un peu long, crièrent leur adieu au chevalier et l'abandonnèrent en chemin.

Cinq ou six tinrent bon, et, en arrivant au bâtiment, Dieudonné, en le supposant mahométan, pouvait encore, selon la prescription du prophète, avoir quatre femmes légitimes.

Au moment où le chevalier mettait le pied sur l'échelle du brick, Mahaouni se jeta tout éplorée dans ses bras, lui demandant s'il voulait l'emmener en France.

L'idée du sacrifice qu'offrait de lui faire cette charmante fille de la nature, toucha profondément le chevalier; il hésita s'il accepterait, mais il se rappela la recommandation de son ami.

—Ne t'attache pas même à un lapin: on pourrait te le mettre à la broche.

Il endurcit son cœur, détourna la tête, repoussa la belle Mahaouni, et s'élança sur le pont du bâtiment.

Les Taïtiennes rôdèrent quelque temps encore autour du brick comme des sirènes; mais voyant que leur ami le chevalier ne reparaissait point, elles s'éloignèrent, nageant du côté de l'île.

[illegible]

Il se rappelait cette douce phrase que, la veille au matin, il y avait vingt-quatre heures à peine, prononçait son ami.

—Si la métempsycose existe, je prierai le bon Dieu de me confier la peau d'un chien, sous laquelle, n'importe où je serai, je briserai ma chaîne pour t'aller rejoindre.

Il prit la tête de la chienne entre ses deux mains, comme il eût fait d'une tête humaine.

La chienne, effrayée sans doute de cette démonstration dans laquelle le chevalier n'avait pas mis tous les ménagements possibles, se leva.

Le chevalier demanda, les yeux tout baignés de larmes, au matelot qui l'aidait à aménager sa cabine, à qui appartenait cette belle chienne à la fois si curieuse et si sauvage.

Le matelot répondit qu'elle appartenait à un passager, et, pour rendre moins importante sans doute, sa disparition aux yeux du chevalier, il ajouta qu'elle avait mis bas la veille quatre chiens magnifiques dont on avait jeté trois à la mer, et que la crainte qu'il n'arrivât accident au quatrième, était sans doute ce qui l'avait empêché de répondre avec plus d'effusion aux caresses du chevalier.

—D'ailleurs, répondit celui-ci en secouant la tête, il m'a bien recommandé de ne m'attacher à rien; la chienne a donc bien fait de s'en aller, car j'eusse été obligé de la chasser.

Le matelot entendit cette réponse du chevalier; mais comme c'était un garçon discret, quoiqu'il ne la comprit pas, il n'en demanda aucunement l'explication.

Le soir, le vent étant favorable, le capitaine décida de mettre à la voile; on leva donc l'ancre et l'on mit le cap sur Valparaiso, où le *Dauphin* devait déposer un de ses passagers.

Le chevalier n'avait pas oublié ce qu'il avait souffert du mal de mer dans sa traversée du Havre à New-York et de San-Francisco à Taïti; aussi son premier soin fut-il, quand il sentit le bâtiment se mouvoir sous ses pieds, de se coucher dans son cadre et de se recommander à son matelot.

La recommandation ne fut pas inutile: après trois jours d'un temps superbe, pendant lesquels le chevalier n'osa point se hasarder sur le pont, vint un grain qui troubla la mer pour une quinzaine de jours.

Pendant ce temps, le chevalier resta couché, mangeant dans son lit quand il mangeait, et, ces jours-là, voyant arriver régulièrement derrière le matelot la chienne épagneule, qui savait tout ce qu'il y avait de bénéfice pour elle à exécuter cette manœuvre, le chevalier, entamant à peine ses plats, qui revenaient à la chienne presque intacts.

Le dix-huitième ou dix-neuvième jour, le temps étant toujours gros, et le chevalier toujours dans son lit, la chienne vint comme d'habitude; mais cette fois suivie de son petit qui commençait à courir sur le pont en trébuchant.

Le petit chien, miniature de sa mère, était charmant.

Malgré sa résolution de ne s'attacher à rien, le chevalier fit force caresses au petit Black.

C'était le nom du jeune épagneul:

Lui donnant du sucre écrasé que celui-ci léchait scrupuleusement jusqu'à la dernière poussière dans le creux de sa main.

Dix fois, le chevalier eut l'idée de demander au matelot s'il croyait que le maître du petit épagneul voulût s'en défaire; mais alors il se rappelait la recommandation de Dumesnil: *Ne t'attache à rien!* et il repoussait cette idée de donner à qui que ce soit, fût-ce à un chien, une portion de ce cœur qui devait appartenir tout entier à son ami.

Dans toute autre circonstance, Dieudonné se fût lassé de ce long isolement et eût fait quelque effort au risque d'un redoublement de malaise. Mais, qu'on ne l'oublie pas, il n'était pas seul dans sa cabine. Il était avec cette part de lui-même que la mort lui avait si cruellement enlevée, et il éprouvait avec une espèce de satisfaction d'amour-propre, particulière à certaines natures tendres, que sa tendresse ne s'épuisait point, que ses larmes ne tarissaient pas.

Quatre ou cinq jours s'écoulèrent encore sans que la mer se calmât, puis, enfin un matin sans transition aucune, le mouvement du navire cessa tout-à-coup.

Dieudonné appela son matelot et lui demanda la cause de ce calme.

Le matelot répondit que l'on était en rade de Valparaiso et que si le chevalier voulait se lever, il verrait les côtes du Chili, et l'entrée de cette vallée si belle qu'elle a reçu le nom de Valparaiso, c'est-à-dire de la *Vallée du Paradis*.

Le chevalier annonça qu'il se lèverait; mais, comme Black et sa mère étaient là, il commença avant tout par faire sa distribution accoutumée de pain et de viande à la mère, et de sucre au petit.

Au milieu de leur repas, un coup de sifflet aigu vint faire tressaillir la chienne, qui leva la tête, mais hésita.

Un second coup de sifflet, suivi du nom de Diane, leva toute hésitation; évidemment rappelée par son maître, la chienne disparut, accompagnée de son petit.

Le chevalier, sentant alors le bâtiment tout-à-fait raffermi, songea à faire sa toilette et à monter sur le pont.

Ce fut l'affaire d'une demi-heure à peu près.

Au moment où sa tête apparaissait à l'écoutille, le canot se détachait du bâtiment pour conduire à terre le passager qu'on devait déposer à Valparaiso.

Machinalement le chevalier, ébloui de la magnificence du spectacle que lui offrait cette magnifique baie du Chili, s'approcha de la muraille du bâtiment.

Alors ses yeux tombèrent sur le canot, déjà à une centaine de pas du navire.

Il poussa un cri.

A bord du canot était la belle chienne épagneule, la mâchoire inférieure posée sur le genou du passager qui quittait le bâtiment.

Il appela son matelot.

—Françoise! demanda-t-il, est-ce qu'on emmène Black et sa mère pour ne plus revenir?

—Sans doute, Monsieur le chevalier, répondit le matelot, ces deux animaux appartiennent à M. de Chalier et s'en vont avec lui.

Dieudonné se rappela le nom.

C'était celui de cet ami qu'était venu voir Dumesnil, et qui était la cause innocente de la mort du capitaine.

Mais, si innocent que M. de Cualier fût de cette mort, Dieudonné ne lui en avait pas moins gardé rancune.

—Ah! dit-il, j'en suis bien aise qu'il s'en aille, ce M. de Chalier que Dumesnil aimait tant, cela m'aurait fait du mal de le voir.—Seulement, ajouta-t-il, je regrette le petit chien.

Puis, avec un mouvement de mélancolique satisfaction:

—Bon, ajouta-t-il, c'est bien heureux que cet animal ne soit pas resté à bord, je commençais à m'y attacher.

Le lendemain on remettait à la voile; deux mois après, on débarquait à Brest.

Enfin au bout d'une semaine, le chevalier entrait à Chartres avec son funèbre bagage.

ALEXANDRE DUMAS.

(*A continuer.*)

Décédé le 16 courant à Mobile, Prosper Eugène Alfred Malard, âgé de 46 ans.

Ses amis et ses connaissances ainsi que ceux de sa famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après-midi à 4 heures et demie.

Son corps est exposé chez son frère Ferdinand Malard, rue des Remparts, entre Ursulines et Bayou.

Décédé hier, à 8 heures 55 minutes du soir, JACQUES RENÉ BOUGERE, âgé de 46 ans, natif d'Angers (France). Les parents, et les amis de la famille, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures. Le convoi partira de la demeure du défunt, encoignure Laharpe et Johnson.

AVIS—Le public est respectueusement invité à assister à la MESSE SOLENNELLE que fait célébrer la Société des Artisans et d'Assistance Mutuelle, le 19 du courant, à l'église Sainte-Anne, à sept heures et demie précises du matin, en l'honneur de Saint-Joseph, son patron.

Les personnes charitables sont prévenues qu'une quête sera faite au profit des Orphelins indigents du 3me district.

Par ordre, L. BAZY, Secrétaire.
18mars—1

La Variolette.

Cette maladie ayant fait son apparition, nous croyons devoir donner un conseil au public. [illegible]

LE PAIN EXTRACTEUR MAGIQUE DE DALLEY. [illegible]

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151, rue de Chartres. [illegible]

LIQUEUR DE McLEAN.

Liqueur pour fortifier le corps et purifier le sang. [illegible]

C'est le remède de la nature, [illegible]

La chose est positive, [illegible]

AUX DAMES. [illegible]

POUR LES ENFANTS. [illegible]

AUCUN MARCHAND DE LA CAMPAGNE ne devrait quitter la ville avant d'avoir acheté un approvisionnement de la Liqueur de McLean [illegible]

AVERTISSEMENT [illegible]

J. H. McLEAN, Seul propriétaire de la Liqueur, et de l'Onguent Volcanique de McLEAN. [illegible] A vendre, à Louisville, par BELL, TALBOT & Co. [illegible]

ONGUENT VOLCANIQUE DE McLEAN. Le meilleur onguent du monde pour l'homme et les animaux.

UNE AUTRE GUERISON REMARQUABLE. *Due à l'Onguent de McLean. Lisez:* [illegible]

J. H. McLEAN, [illegible] Third & Pine, St Louis, Mo. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1858. CONFORMEMENT aux dispositions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires: [illegible]

Total de l'actif [illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. [illegible] CHAS BRIGGS, Président. H. F. JANVIER, Secrétaire. [illegible] C. M. BRADFORD, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Direction a décidé de payer un intérêt de SIX POUR CENT [illegible] DEUXIEME LUNDI DE MAI [illegible] QUARANTE DEUX POUR CENT [illegible] PREMIER JUIN [illegible] CHARLES BRIGGS, Président. A. CARRIERE, Vice-Président. H. F. JANVIER, Secrétaire.

—DIRECTEURS—
Christian Honold, J Cromer, H H Pomroy, W A Violett, A Lanaux, G A Fosdick, C W Phillips, A Gautier, H Gauche, J Tuyes, Maunsel White, John Pye, R Bradley, Thomas Byrne, George W Wren, A B Montgomery; William Humphrey, Richard Hughes, C Pope, G W Fisher, Henry Beckwith, A F Hosmer, J W Stanton, P H Bradford, T W Rowland, S Clement, [illegible]

Succession de John Harvan, décédé. [illegible] DOMINGO FARINO, curateur [illegible]

LANGUES MODERNES. LANGLAIS, L'ESPAGNOL, LE FRANÇAIS ET L'ALLEMAND, *enseignés à la Bretton, très pratique* du PROF. BRETTE, 12 rue St Charles. [illegible]

ATTENTION.

Le shérif offrira en vente aujourd'hui, à midi, [illegible]

Grande vente de Marchandises sèches à termes. [illegible]

UNE BONNE AFFAIRE. *Pour cause de départ.* [illegible] QUETSBOURG & LANGDORFF, No 13, rue St-Louis.

Spécialité DE DENTELLES ET APPLICATION DE BRUXELLES. Ed. FROIDEVAUX, *rue de Chartres, No 58,* [illegible]

PAUL LACROIX, IMPORTATEUR, RUE TOULOUSE, NO. 13, [illegible]

Au Public d'Alger. [illegible] E. H. TYLER. Alger, 16 mars 1858.

Bonne occasion. —*Pour cause de départ*— [illegible]

ADOLPHE BLACHE, 69, RUE ROYALE ... 69, RUE ROYALE. GRANDE LIQUIDATION. NOUVEAU DEBALLAGE, *AU PRIX COUTANT!* [illegible]

Lingerie! Lingerie! AU-DESSOUS DU PRIX COUTANT. [illegible] ADOLPHE BLACHE, 69, rue Royale.

Bienville Cotton Seed Oil Factory. [illegible] BLANCHIN & GIRAUD, [illegible] Vieille Levée.

PATATES DOUCES [illegible] MARKS & POLLOCK. [illegible]

SUCRE de la Havane [illegible] CABALLERO & BASUALDO, 36 Vieille-Levée [illegible]

CAFE de la Havane [illegible] CABALLERO & BASUALDO. [illegible]

TABAC de Mexique [illegible] ANT. COSTA, No 10 rue de la Douane.

TABAC de la Havane [illegible] ANT. COSTA [illegible]

HUILE—A vendre [illegible] ANT. COSTA, No 10 rue de la Douane.

Bureau des Commissaires de la Dette Consolidée de la Nlle-Orléans. [illegible] O. DE BUYS, contrôleur.

Magasin de marchandises sèches à bon marché, de DANZIGER, 124, rue des Remparts (rue du Cirque). [illegible]

GRANDE LIQUIDATION!!! GRANDE LIQUIDATION!!! [illegible]

BEAUX TAPIS, AU PRIX COUTANT, POUR DU COMPTANT. Afin de réduire notre stock, nous offrons tous nos TAPIS MEDAILLON, et autres genres, Tapis de velours, de Wilton et de Bruxelles, AU PRIX COUTANT, POUR DU CASH. On ne demandera que le prix coutant. Nous appelons l'attention du public sur notre grand assortiment de ETOFFES POUR RIDEAUX, Comprenant damas soie et laine, brocatelle, dentelle et mousseline, corniches, &c. J. D. DAMERON & Co, 124, rue du Canal. 13 mars.

Les Affiliés...... Les Affiliés...... Les Affiliés. **Préparation pour les mites.** [illegible] Wm McGROWTY.

A vendre [illegible] FRANKLIN ROBERTS [illegible] UNE PIASTRE. 13 mars.

A vendre—Long crédit. [illegible]

THE LEPAGE, 46, rue St-Louis. [illegible]

A VENDRE. [illegible] MORENO BROS, 34, Vieille Levée.

[illegible] J. ADGÉ. [illegible]

RESTAURANT DU PELLERIN. [illegible]

Avis de Société. [illegible] FERNANDO GARDELLACH, JUAN BIANCOLANA.

Magasin d'habillements confectionnés. [illegible] **E. CHAMPAGNE,** MARCHAND-TAILLEUR, [illegible]

160 Boîtes tabac de Cuba [illegible] 74, rue des Magasins.

20 [illegible] 74, rue des Magasins.

275,000 [illegible] B. DE VIDRIER & Co [illegible]

AUX DAMES. [illegible] TH. DETER. [illegible] Successeur de G. TABER, 166 rue du Canal, près Dauphine.

LANTERNES MAGIQUES. [illegible]

[illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St-Louis.

EAUX-DE-VIE [illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27 rue St-Louis.

VIN DE CATALOGNE [illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

[illegible] LABORDE & ZIQUE, No 30 Nouvelle-Levée.

[illegible] JOSEPH H MARKS & Co, 43, 45 et 47, rue Nouvelle Levée.

ROMANS NOUVEAUX. [illegible]

20,000 [illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Jeudi soir, 18 mars. Bénéfice de M. Rauch. [illegible] LA REINE DE CHYPRE, grand opéra en 5 actes, d'Halevy. [illegible] à 7 heures.

Théâtre Saint-Charles.

Jeudi soir, 18 mars 1858. INGOMAR THE BARBARIAN, tragédie. [illegible] MY FRIEND FROM LEATHERHEAD, vaudeville. Les portes s'ouvrent à 7 heures. Le spectacle commence à 7 heures et demie.

Théâtre des Variétés.

Changement complet de spectacle. Magnifique succès de la troupe française de ballet, qui jouera CE SOIR (JEUDI) 18 mars 1858, dans le joli ballet intitulé LE REVE DE L'ARTISTE. [illegible] A la répétition.—Le grand ballet romantique intitulé FAUST, [illegible] W. CORBYN, Directeur, F. HULLMAN, directeur agissant.

MUSEE ET AMPHITHEATRE de Spalding et Rogers. RUE St-CHARLES, encoignure Commercial Place. [illegible] LA REINE DES NAIADES OU LES NYMPHES DU RHIN, spectacle féerique. [illegible] HENRY BARNSHIDE, trésorier.

Théâtre d'Orléans. GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ dans le genre des Bals Masqués du Grand Opéra à Paris. VENDREDI 19 MARS 1858. Jour de la St Joseph. Prix du billet pour un cavalier et deux dames $5. Les portes seront ouvertes à 9 heures. [illegible]

Au Musée de Vauxhall. [illegible] rue St Charles. DERNIERE SEMAINE DE M. ADONIS. [illegible]

Un grand bal masqué sera donné à la SALLE CONTI, rue Conti No 26, [illegible] Prix d'admission $1. 17mars.

La Grande troupe d'Opéra Italien de VESTVALI, [illegible] G. BURCK, Agent de Mlle F. Vestvali.

ALLEZ VOIR LES BEAUTES DE LA NATURE, Les formes les plus parfaites, PEINTURES VIVANTES—16 TABLEAUX. Variétés de North, en face de l'Hôtel St Charles. PRIX D'ENTREE 25 CENTS.

ARMORY HALL. *A partir de lundi, 8 mars.* ITALIA DE WAUGH et le Fantoccini Italien PANORAMA [illegible] Dr J. D. BEALE, Propriétaire et Directeur.

[illegible] BAXTER, LOVELL & Co.

AVIS. [illegible] J. A. BEARD & Co. [illegible]

J. A. BEARD & CO., Encanteurs et commissaires, [illegible]

Avis de Société. J'AI associé, aujourd'hui, M. NICHOLAS J. BOEY [illegible] C. E. GIRARDEY.

C. E. GIRARDEY & Co., [illegible] BUREAU No 6, ARCADE DE BANKS. [illegible]

AVIS. F. H. PETITPAIN [illegible]

Bonne nouvelle!—Bonne nouvelle!

Vente d'habillements d'hiver A TRÈS BAS PRIX POUR DU COMPTANT. NOUVELLES MARCHANDISES Reçues tout récemment, POUR LE PRINTEMPS ET L'ÉTÉ. **ALFRED MUNROE & Co.,** No 34, rue des Magasins, [illegible] ALFRED MUNROE & Co, 34, rue des Magasins.

Hotel des Etrangers à Paris. RUE VIVIENNE. [illegible] M. GIRARD [illegible]

A LOUER [illegible] PERRAU & COUTURE, 61 et 63, rue Gravier.

Les Pensionnaires. [illegible] L. BOUDRO.

[illegible] U. LAGROUE & Co. [illegible]

Au Public.

La soussigné se présente respectueusement aux électeurs de la ville de la Nlle Orléans comme candidat à la place de MAIRE. L'élection a lieu le 5 juin prochain. BENJ F. HARRISON.

A. JOZWIK, Docteur en médecine, de la Faculté de Paris. CONSULTATIONS ET OPERATIONS CHIRURGICALES. LE Dr JOZWIK offre spécialement ses services à la population allemande, dont il parle aussi la langue. No 118, RUE St PIERRE, entre Bourbon et Dauphine.

TOMBOLA Du magnifique Portrait DU GÉNÉRAL WASHINGTON, EXPOSÉ—RUE DE CHARTRES No 50. [illegible] C. LUHAMEL, rue de Chartres, 50.

L'ŒIL ET L'OREILLE. SURDITÉ—MALADIES DE L'ŒIL ET DE L'OREILLE. Le Dr F. A. VON MOSCHZISKER Est à l'Hôtel St-Louis, appartements Nos 1 et 2. [illegible]

Demande. UN jeune homme parlant le français et l'anglais désire une place de vendeur dans une grocerie ou une place quelconque. S'adresser au bureau de ce journal.

Pension bourgeoise. LE soussigné, qui demeure avec sa famille dans la rue d'Orléans, No 109, encoignure Royale, [illegible] O. RODRIGUEZ.

MAILLOT & SON, 124, rue des Magasins, Importateurs de Vins, Eaux-de-Vie, &c., et fabricants de liqueurs du pays.

LION & PINSARD. 66 et 68, rue Royale, encoignure Bienville, VIENNENT de recevoir par le navire Peerless, du Havre, un grand assortiment de marchandises nouvelles, entre autres: [illegible] LION & PINSARD, 66 & 68, rue Royale, enc. Bienville.

B. JOURDAN. Successeur de H. Bonnabel, IMPORTATEUR-DROGUISTE EN GROS, Pharmacien Chimiste, [illegible] B. JOURDAN.

[illegible] DUFAUT & Co, 91 rue Royale.

Magasin de Tapis. *Rue de Chartres, No 19.* [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

BORME & DEJEAN, AGENCE DE RECOUVREMENTS Pour les Comtés OPELOUSAS ET ATTAKAPAS. [illegible] BELLOCQ, NOBLOM & Co, A. BOUSSET & Co, LOUIS CHAUDET.

Aux malades. LE Dr W. BODENHAMER, M. D., de New-York [illegible]

Bottes, Souliers et Brodequins. [illegible] G. W. DUNBAR & Co. [illegible] rue des Magasins.

[illegible] B. DURAND, encoignure St Pierre et Royale.

10 [illegible] B. DURAND, encoignure St Pierre et Royale.

10 [illegible] B. DURAND, encoignure St Pierre et Royale.

TABAC en feuilles [illegible] P. GUMA, encoignure Canal et Tchoupitoulas.

AUX AMATEURS DE [illegible] **M. CHAMPIN,** HORTICULTEUR ET FLEURISTE, [illegible]

A la vraie Renommée DES BELLES PLANTES, DE FLEURS ET DE FRUITS, —RUE DU CAMP No 57— ROUARD, horticulteur A Versailles, près Paris, et succursale à Marseille, [illegible]

Graines de Canaries et de chanvre. 20 [illegible] PABLO GELPI, 129 Vieille Levée.

Vins de Catalogne et de Porto. 100 [illegible] PABLO GELPI, 129 Vieille Levée.

30 [illegible] PABLO GELPI, 129 Vieille Levée.

Papier à cigarettes et cartes espagnoles 300 [illegible] PABLO GELPI, 129 Vieille Levée.

LOTERIES DE SWAN & Co. *Autorisées par l'Etat de la Géorgie.* $70,000 POUR $10! Les loteries suivantes seront tirées par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADEMIE DE SPARTA dans le mois de MARS 1858, à AUGUSTA (Géorgie), sous la surveillance des commissaires. [illegible]

Tous les Samedis, dans le mois de mars. [illegible]

PLAN DE LA LOTERIE. [illegible]

Institution de Mme Parent. [illegible]

NOUVELLE REDUCTION POUR CAUSE de DEMENAGEMENT. [illegible] C. A. BAZEMORE & BRO. [illegible]

THEODORE DANFLOUS. [illegible]

AVIS. [illegible]

MERCHANT'S HOTEL. [illegible]

A L'ETOILE DU NORD [illegible]

MLLE JULIE a transféré son domicile de la rue Remparts No 8 à l'encoignure Conti et Franklin.

Hotel Verandah Conti, [illegible]

M. GEORGE a l'honneur d'informer le [illegible]

ERNEST TURPIN, CONFISEUR, No. 55, rue de la Vieille-Levée [illegible]

DEMANDE de GARDERIE D'ENFANS [illegible] 138, rue du Canal.

A CIDRE [illegible] P COURACH BROTHERS & Co, coin Royale et St Philippe.

M [illegible] P COURACH BROTHERS & Co, coin Royale et St Philippe.

E [illegible]

POMMES DE TERRE [illegible] MARKS & POLLOCK [illegible]

TABAC [illegible] M J HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas.

VITRES [illegible] M J HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas.

VIN DE CHAMPAGNE [illegible] M J HART & Co, Nos 77 & 79 rue Tchoupitoulas.

[illegible]